



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 18 JUIN 2015

L'an Deux Mille Quinze, le dix-huit juin, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP

Pouvoirs :

Sylvie DEFAYE donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Didier GAUTIER donne procuration à Laurent ROUVREAU

Dominique TEZENAS DU MONTCEL donne procuration à Nicole LAMBERT

Marie-Christine BELAUD donne procuration à Judicaël CHEVALIER

Absence excusée : Dilia DE GOUVEIA

Secrétaires de séance : Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| COMMANDE PUBLIQUE ET DECISIONS | 2 |
| EQUIPEMENTS DESTINES A LA POPULATION | 3 |
| VEL A PARTH – RECONDUCTION DE L’OPERATION – APPROBATION DU REGLEMENT. | 3 |
| REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE..... | 4 |
| ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – VIVIANE COIFFURE..... | 4 |
| ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – KICKAPOOS | 5 |
| URBANISME | 6 |
| STADE DAGUERRE – DEPOT D’UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE | 6 |
| MUSEE | 6 |
| MUSEE – RESTAURATION ŒUVRES – DEMANDE DE SUBVENTION..... | 6 |
| AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL | 7 |
| SERVICE SOCIAL – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2015..... | 7 |
| TERRITOIRE NUMERIQUE..... | 7 |
| CONSTITUTION D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L’ACQUISITION DE MATERIELS DE BUREAUTIQUE, DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES ET RESEAU - APPROBATION D’UNE CONVENTION | 7 |
| RESSOURCES HUMAINES | 8 |
| MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA POLICE MUNICIPALE – RENOUVELLEMENT | 8 |
| PRESTATIONS D’ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE – ADHESION AU CNAS | 9 |
| QUESTIONS DIVERSES | 10 |

HOMMAGE A MONSIEUR JACQUES MULLINS

M. LE MAIRE : Je souhaiterais que nous rendions hommage à Jacques Mullins, ancien conseiller municipal que certains d'entre vous ont bien connu. Né le 12 novembre 1937 à Libourne, il était le fils de Jacques Mullins et de Marie-Thérèse Croyn. Médecin généraliste, il a exercé rue de la Poste et boulevard de la Meilleraye et était domicilié rue Ganne. Il était très à l'écoute des gens, un homme foncièrement généreux. Retraité, après un bref retour sur ses terres girondines et aquitaines, il est revenu à Parthenay pour exercer son métier de médecin une nouvelle fois en qualité de retraité exerçant des remplacements dans divers cabinets médicaux de Parthenay et de la proche périphérie.

Il a été président du club de rugby, le SAP, en 1971 qui à l'époque est monté en troisième division. En 1973, Jacques Mullins a passé le relais à Pierre Dautais. Jacques a été un bon joueur de golf, notamment au golf de Mazière-en-Gâtine.

En 2001, il a été élu conseiller municipal sur la liste que je menais.

Il était le père de 2 filles, Sophie et Anne.

Il est décédé à 77 ans le 12 juin 2015.

Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

oOo

COMMANDE PUBLIQUE ET DECISIONS

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Mme PROUST : Marché MCV7 – Marché de prestation d'édition pour le service communication. Les lot 1 (affiches flyers, marques-pages, feuillets et cartes postales) et 6 (cartes de vœux et invitations) ont été déclarés sans suite. Quelle en est la raison ? Le prix était-il trop élevé ? Personne n'a répondu au marché ?

M. LE MAIRE : Nous vous répondrons par écrit car nous n'avons pas la réponse.

Mme PROUST : Comment cela fonctionne si le marché n'est pas attribué ? Comment procède-t-on sur les impressions d'affiches etc ?

M. GUILLEMINOT : Je n'ai plus le détail mais nous allons relancer les marchés.

Mme PROUST : Entre temps, si nous avons des besoins d'impression comment faisons-nous ?

M. GUILLEMINOT : Il faut que nous nous dépêchions à trouver.

Mme PROUST : Concernant ces impressions, quel est le montant du budget prévisionnel 2015 ?

M. GUILLEMINOT : Je n'ai pas le montant en tête.

Mme PROUST : Ce sont des choses dont nous pourrions parler en commission.

M. GUILLEMINOT : Oui.

Mme PROUST : Le problème est que la commission ne s'est pas réunie depuis avril l'année dernière.

M. GUILLEMINOT : Tout à fait.

Mme PROUST : Cela fait donc 14 mois. Je m'inscris au sein de commissions pour travailler au bien-être des parthenaisiens mais si les choses se décident et se travaillent ailleurs, il faudrait nous le dire maintenant comme ça nous pourrions nous inscrire sur d'autres commissions où nous serions utiles.

M. GUILLEMINOT : Nous avons réuni la commission où nous avons modifié les formats des différents magazines ; nous avons proposé la newsletter, etc, mais depuis il n'y a pas eu de décisions fondamentales qui ont été prises et en conséquence il n'y avait pas lieu de mettre en place une commission particulière.

Mme PROUST : Il y a pléthore de documents qui sortent. Il y a eu un renouvellement du site internet donc il y a des temps de concertation.

M. GUILLEMINOT : Nous nous sommes vus avant pour le site internet.

Mme PROUST : Oui mais après pour les débriefings, voir comment cela marche, comment cela fonctionne... C'est vous qui décidez comment fonctionne votre commission, nous sommes d'accord. C'est juste que c'est dommageable ces commissions fantômes qui n'existent que sur le papier là où je m'attendais à m'investir. Je vais m'inscrire ailleurs si celles-ci ne fonctionnent pas.

M. GUILLEMINOT : Elle fonctionne. Jusqu'à maintenant elle ne s'est pas réunie car il n'y avait pas de décisions majeures mais si vous voulez nous pourrions en faire une pour faire un point sur tout cela. Il n'y a pas de problème.

Mme PROUST : Il ne s'agit pas de faire une commission pour faire une commission.

M. GUILLEMINOT : J'ai bien compris votre requête.

Mme PROUST : Merci.

==--==--==--

Mme SECHERET : Commandes n°160 et 161 – Vous notez mission d'OPC pour la 160 et mission SPS pour la 161. Alors OPC j'ai bien trouvé (Ordonnancement Pilotage Coordination). Est-ce que cela ne pourrait pas être indiqué entre parenthèses, cela éviterait de se poser des questions ? Pour SPS, Sécurité Protection Santé, cela aurait été beaucoup mieux si nous avions pu le lire du premier coup. C'est une remarque que j'avais déjà faite. Je suppose que c'est toute la maîtrise d'œuvre qui est notée ici ?

M. LE MAIRE : Oui.

O
O O
O

EQUIPEMENTS DESTINES A LA POPULATION

VEL A PARTH – RECONDUCTION DE L'OPERATION – APPROBATION DU REGLEMENT

M. LE MAIRE : L'opération VEL A PARTH permet depuis 2013 de mettre à disposition des vélos gracieusement aux parthenaisiens et touristes durant la période estivale.

Peut bénéficier du prêt, toute personne physique âgée de plus de 16 ans, reconnaissant être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

Un règlement définit les rapports entre les usagers et le service. Il précise notamment le régime et les conditions du prêt, la durée et les engagements du bénéficiaire.

Le point d'accueil est situé au Palais des Congrès, géré par le service culturel, ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf le vendredi à 17h).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition gracieuse de vélos pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 1^{er} septembre 2015 dans les conditions déterminées ci-dessus,
- d'adopter le règlement « VEL'A'PARTH » définissant les conditions d'utilisation des vélos,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette opération a été menée en 2013 en partenariat avec le camping communautaire puisque la ville avait acheté une quinzaine de vélos qui étaient mis à disposition gratuitement de toute personne qui faisait la démarche d'aller au camping. Cela fonctionnait pour la période estivale soit juillet et août. A 90 %, les emprunts étaient faits par les clients du camping donc seulement 10 % concernaient des personnes extérieures au camping. Nous avons souhaité modifier le mode opératoire et rapatrier une partie de ces vélos dans le centre-ville et les mettre à disposition, toujours gratuitement. Cette mise à disposition serait assurée par le personnel du Palais des Congrès durant la période estivale. Nous avons proposé ce nouveau mode au gérant du camping ce qu'il n'a pas accepté donc c'est pour cela que nous n'avons pas à voter une convention avec le camping puisque nous assurerons en direct comme cela a été proposé mais pas accepté par le gérant du camping cette mise à disposition gratuite pour l'été 2015.

M. GARNIER : Il est noté qu'il faut donner un chèque de caution de 200 €. C'est par vélo ou par famille ? En lisant le règlement je comprends par famille.

Remarque subsidiaire : « A quand les pistes cyclables ? ». Il y a des rues à Parthenay où il est délicat de s'aventurer.

Mme BELY : Pour rebondir sur ce que vient de dire Jean-Paul GARNIER, il avait été travaillé, il y a quelques années avec le lycée Pérochon, un plan de circulation pour les vélos. Comment se fait-il que vous n'avez pas rebondi sur ce travail qui a été fait et qui était très intéressant ? Mettre des vélos à disposition de la population c'est bien mais leur permettre de circuler en toute sécurité c'est encore mieux. Ce serait bien d'avoir un plan vélo qui développe un peu plus les emplacements où l'on peut les trouver et des pistes cyclables qui soient dignes de ce nom. Quand ce n'est pas possible qu'il y ait ce que l'on appelle les zones apaisées.

M. ROUVREAU : A chaque fois que nous travaillons sur une réfection de voirie nous essayons d'intégrer un cheminement vélo. Parfois, les rues sont assez étroites et nous ne pouvons faire qu'un cheminement de circulation apaisée qui implique que les voitures et les vélos peuvent circuler dans le même sens. C'est un coût de fonctionnement d'entretien de peinture ce qui n'empêche pas la circulation des vélos sur les rues actuelles.

Mme BELY : Ce serait bien de se pencher sur le sujet et d'avancer dans ce domaine puisque vous mettez des vélos à disposition.

*ADOPTE A L'UNANIMITE.

O
O O
O

REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – VIVIANE COIFFURE

Mme CHARPRENET : Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Parthenay, le Conseil municipal a approuvé le programme d'actions et le budget prévisionnel de la tranche 2 du dossier FISAC par délibérations du 29 novembre 2012 puis du 26 septembre 2013, dans laquelle figurait l'attribution « Devantures et Enseignes ».

Le Conseil municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides « Devantures et Enseignes » à date du 19 mars 2015.

Pour rappel, ce soutien prend la forme d'une subvention de la Ville (20 %) et du FISAC (12,14 %) dans la limite de 3 000 € HT des dépenses d'embellissement des devantures et enseignes commerciales.

Dans ce cadre, la gérante de VIVIANE COIFFURE a demandé une subvention pour la rénovation de sa façade au 75 rue Louis Aguillon.

| Enseigne | Adresse du commerce | Nature de la dépense | Coût € HT | Subvention Ville 20 %* | Subvention FISAC 12,14 %* |
|------------------|-----------------------|-------------------------|-----------|------------------------|---------------------------|
| VIVIANE COIFFURE | 75 rue Louis-Aguillon | Rénovation de la façade | 877,98 € | 175,60 € | 106,59 € |

Conformément au règlement d'attribution des aides, le Comité Technique s'est prononcé favorablement en date du 27 mai 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à la gérante de VIVIANE COIFFURE une subvention de 175,60 € et de procéder au reversement de la subvention FISAC d'un montant de 106,59 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015, chapitre 928-824-6745 et seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

o0o

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – KICKAPOOS

Mme CHARPRENET : Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Parthenay, le Conseil municipal a approuvé le programme d'actions et le budget prévisionnel de la tranche 2 du dossier FISAC par délibérations du 29 novembre 2012 puis du 26 septembre 2013, dans laquelle figurait l'attribution « Devantures et Enseignes ».

Le Conseil municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides « Devantures et Enseignes » à date du 19 mars 2015.

Pour rappel, ce soutien prend la forme d'une subvention de la Ville (20 %) et du FISAC (12,14 %) dans la limite de 3 000 € HT des dépenses d'embellissement des devantures et enseignes commerciales.

Dans ce cadre, la gérante de KICKAPOOS a demandé une subvention pour la réparation d'un store au 11 rue Jean Jaurès.

| Enseigne | Adresse du commerce | Nature de la dépense | Coût € HT | Subvention Ville 20%* | Subvention FISAC 12,14 %* |
|-----------|---------------------|----------------------|-----------|-----------------------|---------------------------|
| KICKAPOOS | 11 rue Jean Jaurès | Réparation du store | 1 476 € | 295,20 € | 179,19 € |

Conformément au règlement d'attribution des aides, le Comité Technique s'est prononcé favorablement en date du 27 mai 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à la gérante de KICKAPOOS une subvention de 295,20 € et de procéder au reversement de la subvention FISAC d'un montant de 179,19 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015, chapitre 928-8241-6745 et seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.



URBANISME

STADE DAGUERRE – DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Mme LAMBERT : La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AR n° 284, d'une surface de 37 579 m², située entre les rues Henri Laborde, Manakara et du Petit Sanitat, qui abrite le stade Daguerre.

A ce jour, le projet de réhabilitation complète du complexe sportif, visant à le rendre plus complet et plus fonctionnel, entraîne la démolition de l'intégralité des ouvrages existants afin de permettre la reconstruction de nouvelles installations. La surface de plancher prévue, d'environ 1 018 m², nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire.

Le permis de construire devrait être déposé dans le courant de l'été 2015 tandis que la démolition commencera pendant les vacances de la Toussaint 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réhabilitation complète du complexe sportif Daguerre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. DEVAUD : Rien de bien nouveau depuis la dernière fois que nous en avons parlé si ce n'est que cette fin de semaine nos techniciens valident l'APS (Avant Projet Sommaire) pour se diriger vers l'APD (Avant Projet Définitif) qui nous amènera vers un premier chiffrage estimatif de l'ouvrage.

Mme PROUST : Lorsque nous aurons le chiffrage, nous aurons un plan de financement avec les co-financeurs sollicités, à quelle hauteur etc ?

M. DEVAUD : Les architectes vont nous fournir un chiffrage estimatif. A partir de ce moment-là nous pourrons peut-être, je parle sous couvert des techniciens, vous fournir un premier estimatif sous forme de tableau. Si vous le souhaitez il n'y a pas de problème.

*ADOPTE A L'UNANIMITE.



MUSEE

MUSEE – RESTAURATION ŒUVRES – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme YOU : La commission scientifique interrégionale de restauration, réunie le 12 mai dernier à Limoges, a donné un avis favorable à la restauration de deux peintures et plusieurs cadres dorés :

- Portrait d'Ernest Pidoux, par Gaston Charpentier-Bosio (n° inv. 2014.11.1.)
- Clairière, par Henri Amirault (n° inv. 2015.1.1.)
- Restauration de deux cadres dorés.

Le montant total du devis s'élève à 3 980,00 € TTC.

Une subvention de 1 592,00 € TTC peut être sollicitée auprès de l'Etat, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme de restauration d'œuvres 2015 du musée municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

SERVICE SOCIAL – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2015

Mme LARGEAU : La commission « Vivre Ensemble et Proximité – Actions Sociales » réunie le 18 mai 2015 a émis un avis favorable aux demandes de subvention 2015 pour les associations suivantes :

| Nom de l'association | Subvention versée en 2014 | Subvention demandée | proposition commission |
|----------------------|---------------------------|---------------------|------------------------|
| ADIL79 | 0 | 750 | 750 |
| AVIC79 | 1 000 | 2 000 | 1000 |
| Croix Rouge | 2 500 | 3 000 | 2 500 |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations selon la proposition de la commission telle que présentée ci-dessus,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 925-520-6574,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

M. CHEVALIER : Vous aurez constaté qu'il s'agit de subventions et qu'il n'y a pas de baisse de 20 %. Je suis favorable à cela quand il y a de la concertation et que nous pouvons en débattre comme cela a été le cas en commission. La discussion fait toujours avancer les choses, améliore le débat et ce n'est pas forcément automatique une baisse de 20 %. C'est un bel exemple et pour ce qui est du caractère social je pense que cela valait la peine de le préciser. On peut vraiment faire d'autres choix si on le souhaite.

Mme LARGEAU : Je voulais préciser que nous pouvions remercier la Croix Rouge qui nous aide tant au niveau du plan grand froid l'hiver s'il y a un problème avec les maraudeurs et la Police Municipale et que si nous avons un plan canicule ils sont avec nous toujours à nos côtés pour appeler tout le monde. C'est aussi à ce titre qu'une diminution n'était pas justifiée.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O
O O
O

TERRITOIRE NUMERIQUE

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS DE BUREAUTIQUE, DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES ET RESEAU - APPROBATION D'UNE CONVENTION

M. GILBERT : Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, des matériels et logiciels informatiques et réseau destinés aux services de plusieurs collectivités dont la Commune de Parthenay, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément l'article 8 du code des Marchés publics, ayant pour objet la coordination de l'accord-cadre et des marchés subséquents pour les années 2015 et 2016.

Une convention en fixe les modalités de fonctionnement et désigne le coordonnateur, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, qui sera chargé de signer et notifier les marchés à intervenir, l'exécution restant à la charge de chacun des membres.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes et de décider d'y adhérer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Il s'agit d'un accord cadre d'une durée de 2 ans ce qui veut dire que les autres communes qui souhaiteraient intégrer ce groupement doivent le faire maintenant. On demande actuellement aux communes qui souhaitent intégrer, ensuite nous verrons avec elles l'étude des besoins, ce qui est nécessaire. Nous ferons une évaluation financière et ce sera finalisé en allant chercher les meilleurs coûts.

M. GARNIER : Nous étions en commission d'appel d'offres avant-hier sur la partie imprimeur de certaines communes. Parmi les membres de la commission il y avait une personne d'une commune qui à priori n'avait pas été mise au courant de ce marché. Sur les 39 communes il n'y en avait que 20 ou 25. Chaque commune a reçu un mail mais est-ce que l'information ne pourrait pas être faite plus précisément en Conseil communautaire ou autre car cette personne regrettait de ne pas avoir été informée. Comme vient de le dire M. GILBERT on ne peut plus rentrer une fois que c'est lancé.

M. GILBERT : Pour le marché de reprographie ?

M. GARNIER : Oui.

M. GILBERT : Normalement l'information est passée, ça peut toujours être perfectible c'est possible d'autant plus qu'il y a des éléments que nous avons pu annoncer en Conseil communautaire.

M. GARNIER : Sur cette commande je pense qu'il y a beaucoup plus de communes alors qu'il y en a moins sur la reprographie.

M. BEAUCHAMP : Pourquoi cette commande est portée par la commune plutôt que par la Communauté de communes. Là, la constitution du groupement de commandes est portée par la ville de Parthenay ?

M. GILBERT : Non, c'est la Communauté de communes. Nous votons en tant que commune l'adhésion à ce groupement de commandes.

Mme BELY : Je voulais insister par rapport à ce que vient de dire Jean-Paul GARNIER car c'était un Maire qui était autour de la table mercredi matin et qui visiblement n'était pas au courant. Je crois qu'il est extrêmement important de faire passer ces informations auprès de l'ensemble des communes. Peut-être qu'il n'était pas présent lorsque cela a été dit en Conseil communautaire mais nous avons bien senti qu'il y avait un défaut d'information de l'ensemble des communes.

M. GILBERT : Il faudra me donner le nom du Maire et nous regarderons ce que nous avons pu faire ou pas.

*ADOPTE A L'UNANIMITE.

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA POLICE MUNICIPALE – RENOUELEMENT

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Compte tenu de la vacance d'un poste de brigadier de police municipale, il convient de renouveler la mise à disposition d'un agent de la Ville de Saumur dans les services de la Ville de Parthenay.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de la mise à disposition de Mme LANCELOT Maryline, agent de Police Municipale, à raison d'un temps complet à compter du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 août 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera conclue avec la Ville de Saumur pour définir les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Mme PROUST : J'aimerais que l'on soit vigilant et qu'on ne nous présente pas le sujet 3 mois après. La rétroactivité des mises à disposition me met mal à l'aise.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : En fait, nous pensions avoir passé une délibération renouvelable pendant 3 mois et ce n'était pas le cas c'est pour cela que nous vous la présentons ce soir.

M. CHEVALIER : Je reviens brièvement sur la prévention de la délinquance donc nous vous sollicitons à nouveau pour travailler sur la réflexion de cette thématique puisque vous n'êtes pas venus nous chercher. Nous vous renouvelons notre volonté de travailler avec vous puisque nous pensons avoir une certaine expertise dans le domaine et si cela peut servir à la ville de Parthenay nous sommes prêts à collaborer étroitement.

M. LONGEARD : Vous recevrez un courrier. Je vous propose un groupe de travail qui aura lieu en septembre ou juste après mais ce sera fait.

*ADOpte A L'UNANIMITE.

o0o

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE – ADHESION AU CNAS

Mme PRESTAT-BERTHELOT : L'action sociale est une politique à vocation sociale mise en œuvre par l'employeur territorial dans le but d'améliorer les conditions de vie des agents qu'il emploie et de leur famille, et de les aider à faire face à des situations difficiles.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précise en son article 88-1 que l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

L'article 25 de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 prévoit que l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Des réunions de travail avec les représentants du personnel ont été organisées ainsi qu'un questionnaire à l'attention des agents pour connaître leurs souhaits et comparer les niveaux de prestations du CNAS et Pluralys. La majorité souhaite l'adhésion au CNAS notamment pour accéder à plus de prestations quels que soient la composition familiale ou le niveau de revenus, des tarifs préférentiels intéressants avec l'accès aux chèques Kadeos pour les achats en grandes distributions, une prestation pour les agents ayant des enfants handicapés à plus de 80% plus intéressante.

Le même pourcentage de cotisation existe entre les deux prestataires mais le montant minimum varie. Ainsi, compte tenu de la composition de la collectivité, le montant de cotisations portera au minimum sur le montant plancher par agent, soit 172 euros pour 2015 pour Pluralys et 197 euros pour 2015 pour le CNAS.

Néanmoins, il est à noter que le retour sur cotisations pour Pluralys a été pour l'année 2014 de 47 % seulement.

Le comité technique du 12 juin a donné un avis favorable à l'adhésion au CNAS.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider à compter du 1^{er} janvier 2016 :
 - * l'adhésion au CNAS
 - * la résiliation de l'adhésion à Pluralys
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion et tout document relatif à ce dossier,
- de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année multiplié par la cotisation moyenne N-1 ; la cotisation moyenne N-1 = compte administratif N-1 x 0,86 % / effectif au 1er janvier N-1 (date d'effet d'adhésion), avec application d'un montant minimum (plancher) et d'un montant maximum (plafond) par agent (montants arrêtés annuellement par le conseil d'administration),
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2016.

La cotisation de cette année pour Pluralys était de 22 360 € pour l'ensemble des agents. En 2014, elle était à peu près du même montant et les agents n'ont consommé que 47 % de cette somme. Plus de la moitié de la somme versée par la ville de Parthenay a servi à des agents d'autres collectivités. Pluralys a changé ses modalités d'attribution des prestations. Beaucoup de prestations sont soumises aux revenus des agents et ils ont mis un seuil de revenus très bas pour pouvoir bénéficier des prestations si bien que la majorité des agents ne formulent plus de demandes. Nous avons fait la même démarche sur la Communauté de communes car il y avait les deux prestataires. Les 3 communautés de communes avec lesquelles nous avons formé la Communauté de communes de Parthenay- Gâtine adhéraient au CNAS. La proposition sera faite en Conseil communautaire la semaine prochaine.

L'an prochain, en fonction de l'application de la formule dont je vous ai parlé nous aurons à verser 25 725 € pour le CNAS ce qui fera un surplus de 3 365 € mais je pense que cela bénéficiera davantage à nos agents. En plus, nous nous sommes aperçus qu'avec la revalorisation de la catégorie C les agents qui sont en bas de l'échelle en gagnant quelques points simplement de plus sont tombés au-dessus des minimas pour Pluralys si bien que c'était beaucoup moins intéressant pour eux.

Mme BELY : A partir du moment où c'est plus intéressant pour les agents nous sommes complètement d'accord et comme vient de l'expliquer Mme PRESTAT-BERTHELOT nous pouvons supposer qu'il y aura un retour plus important.

M. LE MAIRE : C'est l'objectif car nous avons été surpris du peu de consommation des crédits.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Après avoir fait une enquête auprès des agents nous nous sommes aperçus que c'était une des raisons pour lesquelles les agents ne consommaient pas. Nous allons en profiter pour refaire une information par service pour les agents. Le mode de fonctionnement du CNAS est beaucoup plus simple que Pluralys pour lequel il fallait refaire le dossier à chaque demande de prestation quel que soit le moment dans l'année alors qu'avec le CNAS il n'est fait qu'une seule fois. Je pense que nos agents seront plus enclins à profiter de ce dispositif.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

Mme SECHERET : Où en sommes-nous des locaux de la médecine scolaire et de leur insalubrité ? Vous avez eu un rapport de l'Agence Régionale de Santé qui vous demandait de réaliser des travaux. Je sais que la médecine scolaire est au lycée Pérochon jusqu'au 3 juillet mais au-delà de cette date, serez-vous prêts pour les réintégrer dans les locaux ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nous avons rencontré des personnes de l'ARS en début de semaine. Le personnel est en effet au lycée Pérochon. Nous envisageons, pour la rentrée de septembre, qu'ils soient encore à Pérochon pas dans les lieux où ils sont actuellement. Le lycée nous propose la location d'un ancien logement de fonction parce que les travaux nécessaires pour pouvoir réintégrer le personnel médical sont trop élevés pour le budget de cette année. Début mai nous avons réalisé des travaux de ventilation mais qui ne sont pas suffisants au vu des derniers prélèvements effectués par l'ARS. Nous allons voir quels sont les travaux à faire ensuite. A la rentrée de septembre le personnel restera à Pérochon.

Mme BELY : Pour rester à Pérochon il faudra se mettre en contact avec la Région qui est propriétaire de l'appartement car il faut leur autorisation.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Tout à fait. Cela fera l'objet d'une convention.

Mme BELY : Sommes-nous sûrs que ces locaux seront réhabilités dans les meilleures conditions possibles ? Nous vous avons déjà alerté sur ce sujet il y a quelques mois et il a fallu attendre pour que l'ARS et l'Inspection Académique réagissent.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nous avons attendu la réception des résultats d'analyses puisqu'au départ il s'agissait du radon et de l'amiante. Les résultats sont revenus négatifs pour l'amiante. Concernant le radon, il y a une pièce où la norme de 400 becquerels est légèrement dépassée soit 448 becquerels. Ce qui est nouveau ce sont les prélèvements faits par l'ARS qui révèlent la présence de moisissures (aspergillose) et cela nécessite d'autres traitements que ceux déjà réalisés pour le radon.

Mme BELY : Ces locaux ne sont vraiment pas agréables.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Je ne sais pas si vous y êtes allée. Ils ne sont quand-même pas dans un état dénaturé.

Mme BELY : En apparence, mais quand on y reste un certain temps on n'est pas très bien dans ces locaux. Je note que c'est la Région qui vient à votre secours Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Une fois n'est pas coutume. C'est une expérience à recommencer.

M. CHEVALIER : Un des messages que nous voulions faire passer pour ce conseil, l'ordre du jour était pauvre donc il fallait l'étayer un peu plus pour que cela dure car nous sommes contents d'être là, ce n'est qu'une fois par mois nous ne sommes pas souvent réunis pour les commissions ou alors les décisions se font en dehors de celles-ci. Le Conseil Municipal est pour nous un moment important où nous pouvons nous exprimer.

Ce préalable étant dit, je voulais revenir sur la commission qui regroupe la communication et la jeunesse, sujet fondamental si nous voulons que les gens restent à Parthenay, que la ville puisse se projeter dans l'avenir. Donc cette commission jeunesse à laquelle nous accordons beaucoup d'importance ne s'est réunie qu'une seule fois depuis l'élection de mars 2014. Dans un premier temps, j'aimerais savoir pourquoi elle ne s'est réunie qu'une fois car j'ai cru comprendre du fait que l'année 2015 était l'année de la culture que c'était le mandat de la jeunesse, des choses qui vont aller de l'avant donc j'aimerais que nous puissions nous réunir pour discuter de l'avenir.

M. GUILLEMINOT : Nous nous sommes bien réunis qu'une seule fois. Comme nous l'avons évoqué lors d'un Conseil Municipal, nous avons fait le choix d'attendre le retour de l'enquête faite sur le territoire de Gâtine. Nous souhaitons connaître le périmètre de travail de cette commission jeunesse de la ville de Parthenay. Aujourd'hui, nous travaillons avec Guillaume MOTARD au niveau communautaire et les élus du territoire sur le projet de Parthenay-Gâtine mais aussi sur l'ensemble du territoire de Gâtine. A ce jour, le périmètre n'est pas encore défini. L'idée est de savoir ce que nous allons faire avec ce travail sur ce territoire pour ensuite mettre en application ce que nous aurons le droit ou pas de faire sur Parthenay. Puis cette commission étudiera les décisions qui seront prises soit pour appuyer le projet communautaire soit pour faire des choses en parallèle parce que nous estimerons qu'il y aura un manque sur Parthenay. Aujourd'hui, sur Parthenay, il y a des choses qui se font au travers du sport et des loisirs. L'été, il y a le centre Maurice Caillon même si c'est un équipement communautaire qui propose des choses aux adolescents puis toutes les salles de sport qui seront ouvertes durant les vacances comme d'habitude. C'est un premier niveau, ce n'est pas suffisant ni satisfaisant, il faut que nous y travaillions nous sommes bien d'accord.

Une association aujourd'hui qui comprend un certain nombre de jeunes parthenaisiens est en train de se mettre en place. Ils nous ont sollicités et nous les avons reçus. Pour l'instant, ils nous ont demandé de simples moyens d'hébergement pour construire leur projet associatif, des conseils sur le montage juridique etc. Une fois que leur projet sera monté nous le passerons en commission. Nous verrons ce qu'il est possible de faire et à partir de là construire les choses.

Aujourd'hui, il n'y a pas lieu de se réunir il faut attendre que ces projets-là soient terminés. Et comme vous l'avez justement dit c'est un projet sur un mandat donc rien n'est encore perdu.

M. CHEVALIER : C'est vraiment tout l'objet du message de ce soir. Effectivement, nous ne pouvons pas nous réunir pour nous réunir ce n'est pas juste le plaisir d'être ensemble et ce n'est pas toujours le cas en plus parfois. D'abord réfléchir ensemble parce que nous pouvons avoir des divergences politiques, des divergences de fond sur nos valeurs mais nous pouvons apporter de nos différences quelque chose qui sert à avancer les choses. Une commission ne sert pas juste à valider quelque-chose qui a été travaillé au préalable puisque nous sommes déjà exclus des comités de pilotage en général. Nous aimerions bien participer. Je ne crois pas que nous sommes des sous-élus. Nous avons le droit de participer à la réflexion.

J'apprends aussi que vous avez mis en place un conseil de vie locale qui est le troisième intitulé de la commission. Avec Magaly PROUST, nous aurions bien aimé en discuter avec vous puisque nous apprenons cela par des gens extérieurs à la commission. Nous sommes dans la commission « communication – jeunesse – conseil de vie locale » et nous apprenons par des gens qu'un conseil de vie locale est en train de se monter et nous, membres de la commission, nous ne sommes pas conviés à la réflexion. C'est un peu cavalier. Est-ce qu'il existe vraiment ? Pourquoi avez-vous décidé de le mettre en place sans nous solliciter puisque nous faisons partie de la commission ?

M. GUILLEMINOT : C'est une colle car pour moi le conseil de vie local n'était pas forcément lié à la commission. C'est peut-être une erreur de jeunesse vous m'en excuserez. En effet, le conseil de vie locale s'est monté car d'une part politiquement nous l'avions promis. Il est constitué de collégiens, lycéens, personnes des Bergeronnettes et de Domitys, membres d'associations sportives, culturelles, économiques et autres. Le programme est lancé. Ce conseil s'est réuni deux fois dont la dernière fois la semaine dernière où nous leur avons demandé de travailler sur les espaces verts, la gestion différenciée sur Parthenay, d'apporter leur avis sur la question. Ils viendront faire un compte rendu en Conseil Municipal. Vous avoir oublié n'était pas le but.

M. CHEVALIER : C'est le cas. Monsieur ARGENTON, vous nous reprochez dans la presse de pinailler sur des détails, je trouvais cela un peu cavalier mais si nous ne sommes pas conviés aux réunions, réflexions, comités de pilotage ou commissions il nous reste parfois ce que vous appelez du pinaillage. Je ne crois pas que ce soit du pinaillage que de veiller à la bonne gestion des fonds publics, à poser des questions sur l'évolution des projets puisqu'effectivement nous ne sommes là qu'une seule fois par mois, les commissions se réunissent rarement, nous ne sommes pas conviés quand les projets intéressants qui nous passionnent notamment la jeunesse. Nous avons proposé, rappelez-vous M. GUILLEMINOT puisque l'enfance jeunesse est communautaire, de réunir de temps en temps les deux commissions pour pouvoir travailler ensemble sur une réflexion. En plus, nous n'allons pas faire la théorie sur la jeunesse mais il n'y a pas une jeunesse mais des jeunesses. Il faut réfléchir à ce que veut dire la jeunesse, les tranches d'âges, les problématiques diverses. Nous avons proposé des choses et encore une fois vous ne voulez pas travailler avec nous. Quand nous sommes dans l'action publique nous devons être collectifs. Une collectivité ne se gère pas forcément comme une entreprise.

M. GUILLEMINOT : La demande que vous aviez formulée a été remontée à la commission jeunesse. J'ai demandé à M. MOTARD. Pour l'instant c'est prématuré, il voulait d'abord démarrer sa commission comme il se devait avant de pouvoir nous recevoir.

Mme BELY : Oui, mais vous auriez pu vous réunir la commission jeunesse de la ville et arriver en Communauté de communes avec des propositions de la ville de Parthenay.

M. LE MAIRE : Nous avons déjà indiqué que le maître d'ouvrage de l'étude sur la jeunesse était la maison de l'emploi et des entreprises puisque nous avons obtenu un financement qui est un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) qui a donné lieu à une étude de plusieurs mois. Il y a eu une restitution au campus des métiers où certains d'entre vous étaient présents. A la suite de cela, nous avons indiqué que c'était le point de départ de l'action jeunesse sur l'ensemble du territoire gâtinais au-delà de la Communauté de communes puisqu'il y a différentes collectivités du pays de gâtine qui sont aussi associées à cette réflexion. Nous sommes en train de voir pour que cette réflexion et ce programme d'actions sur la jeunesse puissent être mis en place sur l'ensemble du nord Deux-Sèvres car c'est peut-être l'échelle pertinente. Tout cela met forcément un peu de temps. Nous sommes en démocratie, il y a des institutions qu'il faut respecter, chacune a une assemblée générale, un conseil d'administration. Il y a la ville de Parthenay mais pas seulement. Il y a la Communauté de communes, la maison de l'emploi, le Pays de gâtine, les centres sociaux-culturels, les autres collectivités. Tout cela ne se fait pas uniquement en commission jeunesse de la ville de Parthenay. Soit nous avons une vision de la jeunesse de manière transversale sur un territoire vaste et pertinent. Je pense que ce n'est un secret pour personne qu'il y a des jeunes qui peuvent venir à Parthenay et qui n'habitent pas forcément sur Parthenay. Il faut

tenir compte de tout cela si nous voulons être un territoire attractif. C'est pour cela que Nicolas GUILLEMINOT accompagne, poursuit en concertation avec la Communauté de communes et dans le cadre de la maison de l'emploi aussi cette étude prospective sur la jeunesse. Il y a aussi un Toit en Gâtine qui a fait ses preuves en matière de politique jeunesse. C'est toute cette démarche qui est importante et qui est un point de départ essentiel plutôt que de faire telle ou telle action qui peut médiatiquement être intéressante mais qui ne me semble pas être une vraie politique de fond. C'est pour cela qu'il faut capitaliser sur cette concertation à l'échelle du nord Deux-Sèvres pour avoir un territoire attractif et complémentaire. Il y a des choses qui se font à Thouars ou Bressuire et inversement. Il faut le temps nécessaire à la réflexion pour une bonne action.

M. CHEVALIER : Nous sommes pressés de participer à la réflexion. Une commission qui ne se réunie qu'une seule fois en 15 mois ne me satisfait pas. J'ai envie de travailler. Nous avons des idées et nous n'avons pas envie de les garder pour nous, cela n'a aucun intérêt. J'aimerais avec les gens de la commission avec tout le groupe de l'opposition que nous participions à la réflexion sur les projets de Parthenay. Ce n'est pas le cas, M. ARGENTON et ne dites pas que nous ne voulons pas travailler avec vous ce que vous sous-entendez régulièrement. Nous voulons vraiment participer mais après il y a les mots, les faits et les actes. A partir du moment où nous sommes si peu convoqués dans les commissions, nous ne sommes pas dans les comités de pilotage et je ne reviendrais pas sur le stade, le cinéma etc. Comment voulez-vous que nous travaillions ensemble. A ce moment-là, nous allons être dans une opposition figée bloc contre bloc, ce ne sera pas du tout constructif et nous n'avancerons à rien. Ce n'est pas le souhait que nous avons et nous voulions vous faire passer ce message.

M. GILBERT : Généralement je ne reviens pas sur les petits textes de l'opposition sur le journal municipal mais vous avez parlé de propos mensongers. Je voulais juste rectifier que concernant le chargé de mission, ce que vous avez dit est erroné et mensonger, c'est un contrat d'un an et non de 6 mois et pas simplement sur le Sacré Festival mais également sur le 14 juillet. J'aimerais que vous fassiez paraître la modification dans le prochain journal municipal.

M. CHEVALIER : J'aimerais bien revoir le texte car j'ai deux mémoires. Il faudra que je retrouve le texte du conseil municipal où nous avons voté pour une mise à disposition de 6 mois pour cette personne qui travaille sur ce projet-là. Je vais regarder les textes mais vérifiez car je ne suis pas sûr qu'il y avait écrit un an lorsque nous avons voté pour les 33 000 €, c'était pour 6 mois.

M. GILBERT : C'est pour un an et pour deux prestations. Il y a eu un appel à candidatures...

M. CHEVALIER : En tous cas M. GILBERT, je suis désolé de vous couper la parole mais c'est vraiment 33 000 € pour 6 mois. Demandez à vos services administratifs. Ce ne sont pas des propos mensongers ce sont des faits.

M. GILBERT : Nous regarderons.

M. CHEVALIER : On peut transformer la réalité parfois c'est facile mais effectivement là ce sont les textes.

M. LE MAIRE : Bonne soirée à tous et merci de votre participation.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 22 juin 2015 au 6 juillet 2015.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;
Laurence VERDON & Jean-Pierre GUILBAUD

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;